



Communiqué de presse

Embargo: 25.05.2009, 9:15

11 Mobilité et transports

N° 0351-0905-20

Compte des transports 2005

82 milliards pour les transports

Neuchâtel, 25.05.2009 (OFS) – **En 2005, la Suisse a dépensé quelque 82 milliards de francs au total pour les transports, dont 70,5 milliards pour la route et 11,4 milliards pour le rail. Voilà ce qui ressort des derniers résultats du compte des transports 2005 de l'Office fédéral de la statistique.**

Les transports ont coûté en moyenne 11'000 francs par personne en 2005

En 2005, les usagers et les entreprises de transports ont investi 53,6 milliards de francs dans des moyens de transport (acquisition, exploitation et entretien des véhicules et du matériel roulant). Les infrastructures (construction, entretien et exploitation des voies de communication) ont absorbé 11,7 milliards. Les coûts relatifs à la sécurité, qui englobent les coûts des accidents de la route et du rail, se sont élevés à 10 milliards, tandis que les coûts des dommages à l'environnement ont atteint 6,5 milliards.

Les usagers financent eux-mêmes la plupart des coûts...

Dans le domaine des transports privés, les usagers financent eux-mêmes leurs moyens de transport. Ces prestations propres leur ont coûté 53,2 milliards de francs en 2005. La même année, ils ont versé pour 8,8 milliards de francs de taxes diverses (impôt sur les huiles minérales, vignette autoroutière, impôts sur les véhicules, etc.).

Les transports publics sont également financés en grande partie par leurs usagers : les recettes tarifaires se sont élevées à 1,2 milliard de francs pour les transports publics routiers et à 6 milliards de francs pour les transports par rail. Les pouvoirs publics ont par ailleurs versé plus de 4 milliards de francs aux entreprises de transports (transports publics routiers : 1,1 milliard ; rail : 3,1 milliards) pour financer les prestations d'intérêt général (service public) et les coûts d'infrastructure.

... mais la collectivité doit en prendre une partie à sa charge

De manière générale, aucun mode ou moyen de transport ne parvient à couvrir l'intégralité des coûts qu'il génère. Cela est dû notamment aux coûts externes, qui sont assumés par la collectivité. Ces coûts englobent pour l'essentiel les dommages causés par les atteintes à l'environnement et le coût des accidents qui ne sont pas couverts par des assurances. Le taux de couverture des coûts des transports atteint près de 92% pour la route et environ 93% pour le rail. Ces valeurs reculent lorsqu'on ne prend pas en compte les indemnités pour prestations d'intérêt général : le taux de couverture tombe alors à 66% pour le rail (dont le financement dépend davantage de telles indemnités), alors qu'il se maintient à 90% pour la route.

Transports par rail plus avantageux pour les personnes et les marchandises

La route coûte 54 centimes par personne-kilomètre pour le trafic individuel (voitures de tourisme) et 59 centimes par personne-kilomètre pour les transports publics routiers. Le coût du rail par personne-kilomètre s'élève à seulement 40 centimes. Dans le domaine des marchandises, le coût du transport d'une tonne de marchandises sur un kilomètre s'élève à 57 centimes pour la route (transport par poids lourds), contre en moyenne 24 centimes seulement pour le rail.

Progression des coûts et des recettes de 2003 à 2005

Si l'on compare les chiffres 2005 avec les résultats du premier compte des transports, publié en 2003, on constate que les coûts ont progressé de 8% en deux ans (6% si l'on tient compte de l'inflation). Les recettes imputables générées par les deux modes de transports ont également augmenté dans le même temps, de 8% en termes nominaux. En conséquence, le taux de couverture des coûts demeure inchangé par rapport à 2003, aussi bien pour la route que pour le rail.

Fiche technique : le compte des transports

Le compte des transports fait la synthèse des informations disponibles, complète les comptes partiels existants (comptes routier et ferroviaire) et tient compte des estimations périodiques des coûts externes des accidents et des dommages à l'environnement. Il donne un aperçu des éléments suivants :

- ensemble des coûts imputables aux transports et structure de ces coûts (moyens de transport, infrastructure, sécurité et environnement)
- niveau et mode de couverture des coûts
- utilisation de l'argent public
- coûts par prestation de transport et par prestation kilométrique
- flux financiers liés au transport.

Le compte des transports a été publié en 2003 pour la première fois. Le compte 2005 contient les résultats mis à jour sur la base des données de la Confédération les plus récentes.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Renseignements:

Andrea Nussbaumer, OFS, Section Mobilité, tél.: +41 32 71 36893

Nouvelles parutions:

Le compte des transports, Année 2005, n° de commande: 812-0500. Prix: Fr. 8.-

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > **Thèmes** > **11 - Mobilité et transports**

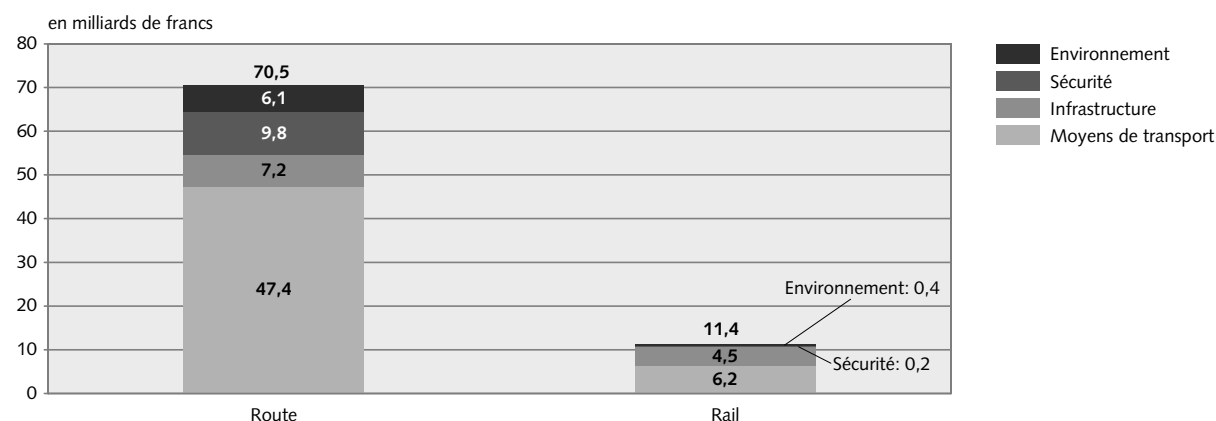
Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Coûts totaux de la route et du rail en 2005

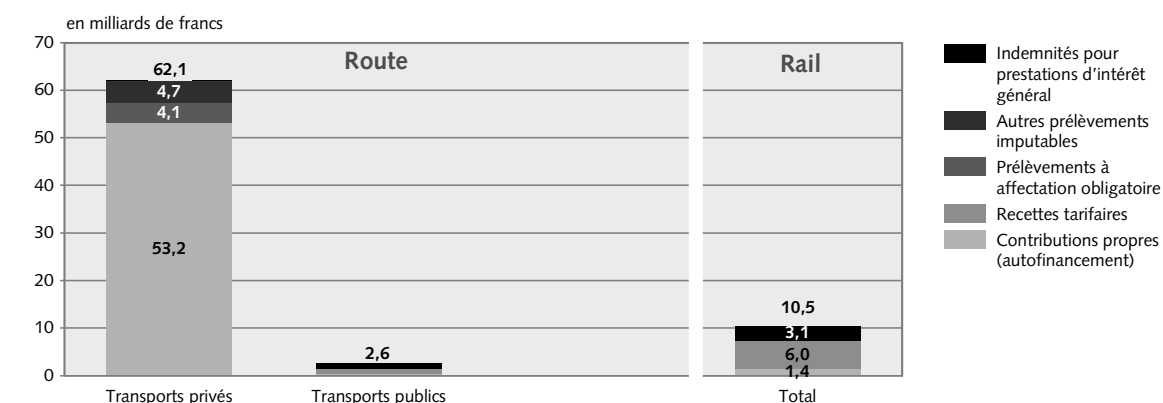
G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Parts aux recettes selon les modes de transport routiers et ferroviaires en 2005

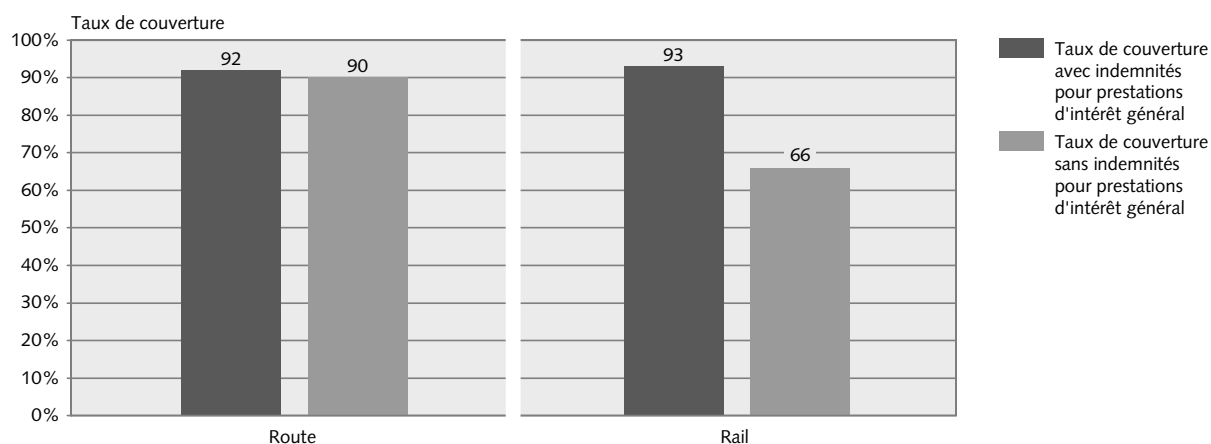
G 2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Comparaison des modes de transport en 2005, taux de couverture en %

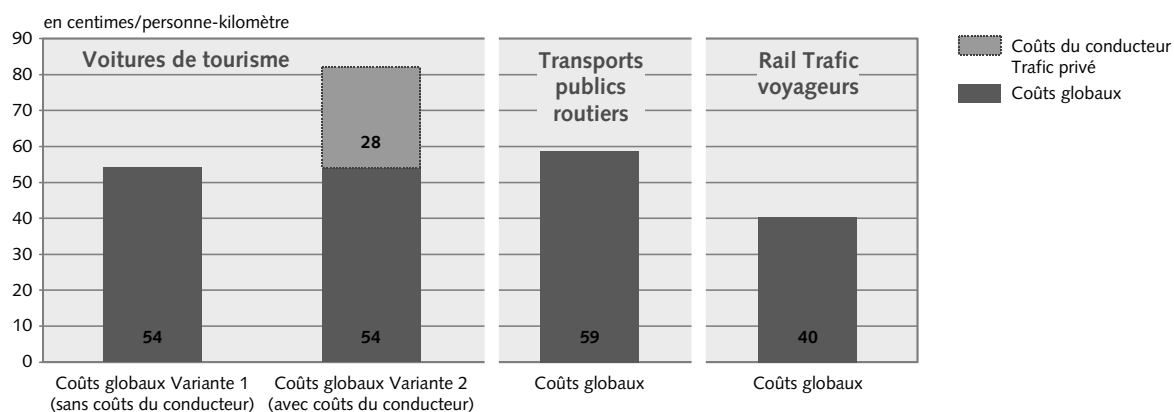
G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Coûts unitaires pour le trafic voyageurs en 2005

G 4

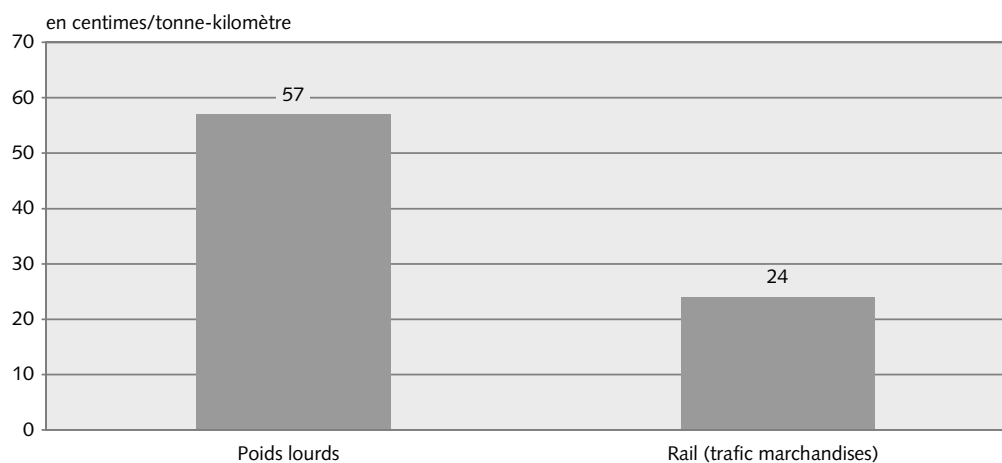


Les coûts des transports publics par route et par rail comprennent les charges de personnel des conducteurs et des conductrices, contrairement aux coûts des transports privés (variante 1). La comparabilité des données entre transports publics et transports privés s'en trouve ainsi limitée. Pour restaurer cette comparabilité, nous avons élaboré la variante 2, pour laquelle nous avons converti en coûts le temps de déplacement des conducteurs et des conductrices individuels.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Coûts unitaires du transport de marchandises

G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)